

Image not found or type unknown



Incarcération conduite sans permis récidive

Par **Vinceboss91600**, le **08/06/2014** à **02:20**

Bonjour, j'ai mon père qui vient d'être incarcéré a Fleury pour conduite sans permis en récidive .

Je voudrais savoir si il est possible d'être incarcéré pour une durée de 17 mois et pourquoi pendant 10 jour on a l'impossibilité de l'appelé ou de le voir .

Voilà merci d'avance pour vos réponse